

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02969  
Numéro SIREN : 839 354 040  
Nom ou dénomination : 2HPAINS

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/053146



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M HOSNI TAREK

A COMPLETER  
A COMPLETER

N° d'adhérent : 20190980144646

Pour le compte de :

SAS ZHPAINS  
6 RUE MIMI PINSON  
69100 VILLEURBANNE

N° SIREN : 839 354 040

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° ANNEXLIB01 (Applicable à compter du 31/12/2005)



Impôt sur les sociétés  
Annexe à la déclaration n° 2065

---

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exerce crédit
<b>2 - Actif circulant</b>			
Créances (2) clients et comptes rattachés	22 982		22 982
Créances autres (3)	1 802		1 802
Disponibilités	40 656		40 656
<b>TOTAL II</b>	<b>65 440</b>		<b>65 440</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>	<b>65 440</b>		<b>65 440</b>

B - PASSIF

	Net Exer crédit
<b>1 - Capitaux propres</b>	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	235
Report à nouveau	3 838
Résultat de l'exercice	3 905
<b>TOTAL I</b>	<b>8 978</b>
<b>2 - Provisions pour risques et charges</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>10 000</b>
<b>3 - Dettes</b>	
Emprunts et dettes assimilées (4)	23 000
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	18 226
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	5 236
<b>TOTAL III</b>	<b>46 462</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>65 440</b>

Compte de résultat simplifié de l'exercice

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	244 318
	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	
Subventions d'exploitation reçues			1 260
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			<b>245 578</b>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			121 105
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			19 519
Autres charges externes			30 900
		dont crédit-bail mobilier	
		dont crédit-bail immobilier	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 672
		dont TP/CFE, CVAE	570
Rémunérations du personnel			42 618
Charges sociales			8 599
Dotations aux provisions			10 000
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>234 413</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>11 165</b>
Produits et charges divers	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)		333
	Charges financières (V)		46
	Charges exceptionnelles (VI)		6 975
		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	
	Impôts sur les bénéfices (VII)		672
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			<b>3 805</b>

**B - RÉSULTAT FISCAL**

	Bénéfice	Deficit
	3 805	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉDUCTIBLES INTERIEURS</b>	Bénéfice	Deficit
	3 805	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉDUCTIBLES</b>	Bénéfice	Deficit
	3 805	



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

*(Applicable à compter du  
31/12/2021)*

Immobilisations  
Amortissements - Plus-values - Moins-values

---

SI VOUS n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du  
31/12/2021)

Relevé des provisions  
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
1.2 Provisions pour risques et charges	0	10 000		10 000
TOTAL	0	10 000		10 000



Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR			
	Nom et prénom	HOMANE ASSOU		Nom marital	
	Nombre de parts ou d'actions	399		Pourcentage de détention	99,00%
	Date de naissance	08/08/1972		Pays de naissance	ALGERIE
	Code postal de naissance	99		Commune de naissance	ORAN
	Numero, type et nom de voie	5 RUE CLAUDE FARERE			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	69800		Ville	VILLEURBANNE
	Pays	FRANCE			
2	Titre	MADAME			
	Nom et prénom	POISOT ANNIE		Nom marital	MATHY-POISOT
	Nombre de parts ou d'actions	1		Pourcentage de détention	1,00%
	Date de naissance	16/12/1946		Pays de naissance	FRANCE
	Code postal de naissance	21000		Commune de naissance	DIJON
	Numéro, type et nom de voie	49 RUE FANJAT			
	Complément de distribution			Lieu-dit, hameau	
	Code postal	69420		Ville	CONDRIEU
	Pays				



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

*(Applicable à compter du  
31/12/2021)*

## Filiales et participations

---

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

*(Applicable à compter du  
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables  
relevant de la direction des grandes entreprises  
Composition du capital

---

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

*(Applicable à compter du  
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables  
relevant de la direction des grandes entreprises  
Filiales et participations

---

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du  
31/12/2021)*

---

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Annexe libre

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)



## Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 juillet 2022

Le 15 juillet 2022 à 16 heures les actionnaires de la société 2HPAINS société par actions simplifiée au capital de 1000 Euros, dont le siège social est situé à VILLEURBANNE 69100 -6 rue MIMI PINSON immatriculée au RCS de LYON sous le numéro SIREN 839354040, se sont réunis à au siège de la société sur convocation qui leur a été adressée individuellement le 6 mai 2022

Il a été établie une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Mme POISOT ANNIE présidente de la société M. HOMANE Assou accepte la fonction de secrétaire

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que 2 actionnaires, représentant 1000 actions composant le capital social, sont présents

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires :

### Première résolution

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

APN  
AK

## Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

### **Résultat d'exploitations 13905**

En conséquence, les  *bénéfices*  de l'exercice, qui se montent à **3905** euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

- report à nouveau : **3905**
  1. une somme de 10 000 euros destinées au frais du déplacement des locaux professionnels est mise en réserve dans le compte provisions pour risques et charges

## Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à  *l'unanimité*

## Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 16 des statuts, par  *ANNIE POISOT*  et  *HOMANE ASSO*  pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures

*La Présidente*   
 *ANNIE POISOT*



*le secrétaire de séance*   
 *Homane Assou*

